



Conseil départemental  
des jeunes du Puy-de-Dôme

# GUIDE DU CANDIDAT

## DEVIENS CONSEILLER DÉPARTEMENTAL JUNIOR

EN 5<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup>  
DEVIENS  
CANDIDAT



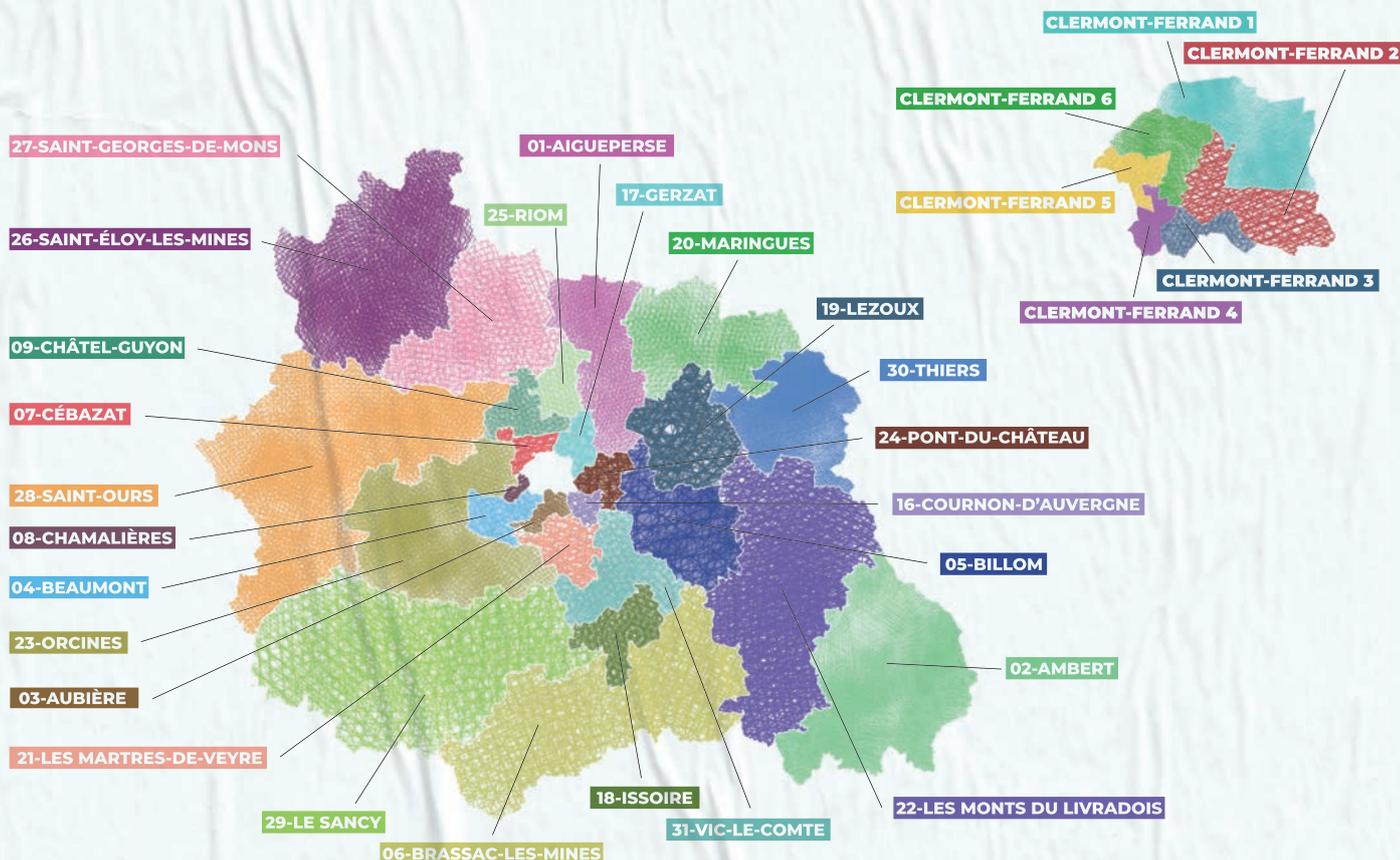
DE LA  
SUITE  
POUR TES  
IDÉES !

# DEVIENS L'UN DES 62 ÉLUS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Collégien de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, tu es de ceux qui feront notre futur. C'est pourquoi le Département du Puy-de-Dôme souhaite te donner la parole en créant le Conseil départemental des jeunes. Projets sportifs, culturels, environnementaux, sociétaux : nous t'invitons à apporter ton dynamisme et ta créativité au service de tous.



Le Puy-de-Dôme est composé de 31 cantons. Comme pour les adultes, 31 binômes mixtes fille/garçon, un par canton, siégeront à l'Assemblée départementale, soit 62 sièges à pourvoir. Les élections du Conseil départemental des jeunes vont se dérouler dans les collèges volontaires publics et privés du département. Dans les cantons où seront élus plus d'un binôme, il sera procédé à un tirage au sort sous contrôle d'huissier. Les binômes élus non retenus pour siéger au Conseil départemental des jeunes deviendront Ambassadeurs et seront les interlocuteurs privilégiés des conseillers départementaux juniors de leur canton.



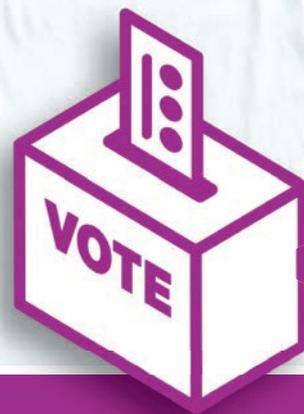
## COMMENT ET POURQUOI ÊTRE CANDIDAT ?

**Vouloir être élu, c'est vouloir s'investir à la fois pour son collège et pour l'ensemble des collèges du département.**

### COMMENT SE PRÉSENTER À L'ÉLECTION ?

Pour te présenter à l'élection de Conseiller départemental junior, tu dois remplir plusieurs conditions :

- Être scolarisé en classe de 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> dans un collège public ou privé du département.
- Te présenter en binôme mixte fille/garçon.
- Être motivé(e) pour t'engager pour un mandat d'une durée de deux années scolaires.
- Prendre connaissance du règlement intérieur du Conseil départemental des jeunes et l'approuver.
- Compléter la profession de foi en expliquant les raisons de ta candidature et tes projets.
- Disposer d'une autorisation parentale et d'une autorisation de droit à l'image.



### SI TU ES ÉLU CONSEILLER DÉPARTEMENTAL JUNIOR, QUEL SERA TON RÔLE AU SEIN DE TON COLLÈGE ?

Ton binôme fille/garçon représentera ton collège auprès du Conseil départemental des jeunes. Cela implique de demander l'avis de tes camarades sur les idées et les projets travaillés par l'Assemblée.

Tu seras également le porte-parole du Conseil départemental des jeunes dans ton collège, en informant tes camarades et l'adulte référent des travaux et des activités de l'Assemblée. Par exemple, tu pourras afficher les documents expliquant les décisions prises et, s'il y a des questions de la part de tes camarades ou de tes enseignants, tu y répondras.



### SI TU ES ÉLU, QUEL SERA TON RÔLE AU SEIN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES ?

- Tu seras présent et actif aux sessions plénières qui ont lieu le mercredi matin à l'Hôtel du Département.
- Tu écouteras les autres jeunes élus, les co-présidents de la réunion et les intervenants.
- Tu prendras en note les échanges et les informations données lors des réunions.
- Tu communiqueras les idées et les réflexions de son établissement.
- Tu émettras des avis sur les sujets abordés.
- Tu mettras en œuvre les décisions prises.
- Tu proposeras et participeras aux groupes de travail organisés de manière préférentielle sur ton canton.

## COMMENT MENER CAMPAGNE EN BINÔME

L'élection se fait en binôme par canton : il est important de trouver une fille ou un garçon pour former ce binôme et, ensemble, informer les collégiens de votre candidature pour les convaincre de voter pour vous deux.



### DES CONSEILS POUR ÊTRE DE BONS CANDIDATS

- Être initiateurs d'idées, d'actions, de messages en faveur de vos camarades.
- Prendre en compte l'intérêt général de vos camarades avant votre intérêt personnel.
- Être conscients des limites financières et des contraintes de chaque projet.
- Qualités requises : être à l'écoute, prendre la parole, défendre ses idées, être sérieux, responsable, attentif, persuasif, cordial.

### BIEN RÉDIGER VOTRE CANDIDATURE

Vous devrez remplir en binôme fille/garçon une profession de foi, avec l'aide de l'adulte référent de l'établissement s'il y a besoin.

La profession de foi va vous permettre à tous les deux d'expliquer à vos camarades en quoi vous seriez de bons représentants. Elle va donner des informations sur vos profils : identité, établissement mais aussi vos centres d'intérêt, loisirs, votre histoire, où vous vivez, etc.

Vous expliquerez ensuite pour quelles raisons vous vous présentez, comment vous voyez le rôle, les qualités et les missions d'un conseiller départemental junior et, enfin, quelles idées vous souhaitez mettre en avant sur un thème de votre choix (sport, solidarité, loisirs, santé, sécurité routière, environnement, vie citoyenne, culture, médias, etc.). Une fois complétée, la profession de foi du binôme doit être remise à l'adulte référent avec les autorisations parentales signées, les acceptations du règlement intérieur, les attestations d'assurance extra-scolaire avant le 27 septembre 2022.

### CONVAINCRE SES CAMARADES

La campagne électorale va vous permettre de vous faire connaître auprès des autres collégiens et de leur expliquer pourquoi ils doivent voter pour vous. Pour pouvoir voter, il est important que les électeurs, élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, vous connaissent en tant que candidats. Vous allez vous aider de la profession de foi et aussi réaliser des actions qui vous permettront de vous faire connaître : distribuer des affiches et des tracts, réaliser des interventions en classe, etc.

Avant de faire une action, il est important d'en parler à l'adulte référent.



# AUTORISATION PARENTALE CANDIDATS À L'ÉLECTION

Les informations collectées dans ce formulaire doivent être obligatoirement complétées pour pouvoir valider le dossier de candidature (celles indiquées facultatives sont laissées à l'appréciation du détenteur de l'autorité parentale). Une copie recto/verso doit être conservée par les représentants légaux.

**Je soussigné(e) :** (écrire en lettres capitales)

**Père/mère/représentant légal\***

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Tél. professionnel (facultatif) : .....

Mail : .....

**Père/mère/représentant légal\***

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Tél. professionnel (facultatif) : .....

Mail : .....

Autorise mon enfant à présenter sa candidature aux élections du Conseil départemental des jeunes du Puy-de-Dôme.

Nom : ..... Prénom : .....

Fille / Garçon\* ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Établissement scolaire : .....

Classe : .....

Commune de l'établissement scolaire : .....

Tél. portable du jeune (facultatif et s'il en dispose - permet au jeune de recevoir directement les communications du département en lien avec la candidature et résultats du vote) : .....

Mail du jeune : .....

(Il peut être identique à celui du représentant légal).

> En cas de changement d'adresse, de Mail ou de numéro de téléphone, je m'engage à informer le Département du Puy-de-Dôme immédiatement à [cdj63@puy-de-dome.fr](mailto:cdj63@puy-de-dome.fr)

\*rayer la mention inutile

**Je/Nous\* accepte/acceptons\* en tant que représentant(s) légal/légaux\* les conditions de candidature et de participation au Conseil départemental des jeunes du Puy-de-Dôme ci-dessous :**

> Je/Nous\* ai/avons\* pris connaissance des documents constituant le dossier de candidature (guide du candidat, autorisation parentale, règlement intérieur, droit à l'image, profession de foi).

> Je/Nous\* autorise/ autorisons\* le jeune mineur désigné à présenter sa candidature aux élections du Conseil départemental des jeunes du Puy-de-Dôme, qui auront lieu du 14 au 17 octobre 2022.

> Je/Nous\* accepte/acceptons\* les conditions de participation aux élections définies dans le règlement intérieur.

> Je/Nous\* autorise/ autorisons\* le mineur ci-dessus mentionné à se rendre aux réunions d'information concernant le mandat et les élections des conseillers départementaux juniors, organisées dans un établissement scolaire ou à suivre celles organisées en visioconférence.

> Je/Nous\* justifie/justifions\* d'une assurance extrascolaire (copie à joindre obligatoirement à ce document).

> Je/Nous\* autorise/ autorisons\* l'utilisation de mon/ nos\* téléphones portable et/ou mon/nos courriel (s)à des fins d'information et de communication de la part du Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour assurer la gestion administrative des élections et pour communiquer les résultats des élections.

> Je/Nous\* autorise/ autorisons\* l'utilisation du téléphone portable du jeune mineur, si le numéro ci-dessus est complété, à des fins de communication directe, exclusivement par la chargée de projet du CDJ, personnel du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, pour la communication des résultats des élections et la transmission des premières informations y faisant immédiatement suite.

\*rayer la mention inutile

Fait à ..... Le .....

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

# DROITS À L'IMAGE

## Protection – communication – consentement

Les informations collectées dans ce formulaire doivent être obligatoirement complétées pour pouvoir valider le dossier de candidature (celles indiquées facultatives sont laissées à l'appréciation du détenteur de l'autorité parentale). Le Département du Puy-de-Dôme s'engage, s'agissant des supports de communication sur les élections au CDJ à prendre avec diligence toutes précautions visant à la protection et l'identification des mineurs (leur identité et image). Par défaut, les jeunes seront désignés par leur seul prénom (complété par le niveau de classe et l'établissement scolaire) et leur image sera floutée. En tant que représentant légal, vous avez cependant la possibilité de donner votre consentement pour que le jeune désigné au recto puisse participer à des interviews dans la presse écrite ou audiovisuelle sans anonymisation de son identité et/ou sans floutage de son image.

> Je/nous\* autorise/autorisons\* (je coche la case) dans le cadre de l'organisation des élections du CDJ, l'utilisation du nom, de l'image dans les supports et mode communication du Département du Puy-de-Dôme, par les personnels dûment habilités, sensibilisés aux précautions d'usage des informations personnelles :

- Accord presse écrite (article, interview)
- Accord image/audiovisuel (interview, photographie, film)
- Accord diffusion site internet institutionnel
- Accord réseaux sociaux animés par le Département

> Je/nous\* autorise/autorisons\* (je coche la case) dans le cadre de l'organisation des élections du CDJ, l'utilisation du nom, de l'image dans les supports et mode communication de la presse locale ou nationale

- Accord presse écrite (article, interview)
- Accord image/audiovisuel (interview, photographie, film)

> Je/nous suis/sommes\* informé(s) que je/nous peux/pouvons\* retirer mes/nos\* consentements à tout moment sur simple demande à adresser à [cdj63@puy-de-dome.fr](mailto:cdj63@puy-de-dome.fr).

> Je/nous suis/sommes\* informé(s) que mes/nos\* consentements donnés à l'utilisation des supports et diffusions ne donneront lieu à aucune contrepartie quelle qu'elle soit.

\*rayer les mentions inutiles

### TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre d'une mission d'intérêt public, le Département, responsable de traitement, met en œuvre un recueil de données personnelles nécessaires à l'organisation des élections du Conseil départemental des jeunes. Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (non automatisé) permettant l'inscription, l'organisation, la réalisation des élections pour l'ensemble des candidats ainsi que la communication et la gestion administrative.

A l'issue des élections, les données du formulaire collectées et traitées pour la gestion des candidatures seront réutilisées pour la constitution du dossier « élu ». En fin de mandat, les jeunes élus sortants auront la possibilité de poursuivre un parrainage auprès des nouveaux élus.

La durée de conservation des informations personnelles par le Département est fixée à deux ans à dater du résultat des élections pour les candidats non élus, de la fin du mandat pour les élus et les ambassadeurs. A l'issue les données personnelles feront l'objet d'un versement aux archives départementales au titre de l'intérêt historique à conservation.

S'agissant de l'usage non anonymisé de l'identité et de l'image d'un mineur, le consentement du responsable légal est obligatoirement requis pour les supports et les modes de communication sur les élections du CDJ. Les données « candidature » ne seront pas traitées, diffusées ou communiquées à des tiers au-delà des consentements donnés.

Conformément à la réglementation en vigueur(\*), vous pouvez obtenir l'accès aux données vous concernant ou concernant le mineur candidat, les faire rectifier, vous opposer au traitement ou demander sa limitation. Vous avez la possibilité de définir le sort de vos données après votre décès. Toute demande doit être adressée avec une copie de pièce justifiant de votre identité à [cdj63@puy-de-dome.fr](mailto:cdj63@puy-de-dome.fr)

Pour toute réclamation sur vos données personnelles et vos droits, s'adresser en premier lieu, par voie postale en joignant une copie de pièce justifiant de votre identité et de votre qualité de responsable légal à la Déléguée à la protection des données du département, 24 rue Saint Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND cedex1. Vous pouvez également introduire une réclamation à la CNIL 3, place Fontenoy- TSA80715- 75334 Paris cedex- [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

(\* ) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 ; loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 21 juin 2018

Fait à ..... Le .....

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2



